

SEANCE DU 11 JUIN 2024 A 20H15

Sixième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Céline St Mart
Messieurs	Jean-Jacques Nussbaumer, président Pierre Laugeri Nicolas Meda Alain Pipoz Christian Tripod

Excusés :

Mesdames	Zélie Guerra Tatiana Grushunova Solveig Rüfenacht
Monsieur	Paolo Gradassi

Absents :

Messieurs	Yann Berney David Schütz
-----------	-----------------------------

.....
Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon
Monsieur	François Mumenthaler, administrateur nommé par le Conseil d'Etat

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent.

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024**
- 2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Planning des élections communales 2025
 - 2.2 Rappel présence aux séances de CM
- 3. Communications du Maire et des Adjointes**
 - 3.1 Dates des séances session d'automne 2024
 - 3.2 Point de situation des projets environnementaux
 - 3.3 Situation du projet chemin du Léman
 - 3.4 Barrière antiprojections du 39 à 41 route de Céligny

- du 17 au 19 décembre 2024 signature des bons à tirer des bulletins de l'élection des Conseils municipaux
- 19 décembre 2024 publication des listes définitives
- 23 mars 2025 élection des Conseils municipaux et 1^{er} tour de l'élection des Conseils administratifs (anciennement Maire et Adjoints)

2.2 Rappel présence aux séances de CM

J.-J. Nussbaumer rappelle que lors de la séance de février du CM, il avait été demandé aux membres du CM un effort supplémentaire pour être présents aux séances ordinaires et aux séances de commissions. Pour lui, il est problématique de se retrouver à cinq pour une importante séance d'explication des finances. Il prie tous les membres de faire leur possible pour être présent régulièrement. D'autre part, J.-J. Nussbaumer demande d'envoyer les questions et remarques pour les séances de CM, si possible 10 jours à l'avance, afin de préparer les dossiers.

A.-S. Fillistorf relève que la séance du 28 mai lui a totalement échappé, elle le regrette.

A. Pipoz et C. St Mart souhaite recevoir un message supplémentaire pour les séances non-ordinaires.

3. Communication du Maire et des Adjoints

3.1 Dates des séances session d'automne 2024

J.-J. Nussbaumer passe la parole au Maire pour une communication des dates de séance de CM de la session d'automne 2024.

Les séances sont agendées le 3 septembre 2024, le 8 octobre 2024 et le 12 novembre 2024 à 20h15.

La dernière séance suivie du repas de fin d'année aura lieu le 10 décembre 2024 à 18h30.

3.2 Point de situation des projets environnementaux

S. Chassot Leiglon passe la parole à P.-A. Aubert qui annonce que dans le dossier du « Label cité de l'énergie » un stagiaire sera engagé pour faire un travail de fonds pour l'obtention du label cité de l'énergie. Son travail sera de formaliser et valider tout ce qui a déjà été fait par la Commune.

V. Hornung remercie l'adjointe et l'administration dans son ensemble pour tout le travail effectué dans une petite commune comme la nôtre en vue de l'obtention de ce label.

3.3 Situation du projet chemin du Léman

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui précise l'emplacement ou devrait se situer un escalier permettant à l'accès au lac par ce chemin communal. Les travaux ont dû être stoppés l'automne dernier en raison des fortes pluies qui ont débordé sur la parcelle des voisins. Pour pallier de futurs problèmes, une canalisation sera posée sous l'escalier.

S. Chassot Leiglon précise que l'Exécutif a rencontré les voisins inquiets au sujet du bruit et des nuisances. L'Exécutif a expliqué que le portail sera fermé la nuit et que de leur côté, les voisins ont la possibilité de planter des buissons pour masquer la vue, la rencontre s'est bien passée. Maintenant, la Mairie attend l'autorisation complémentaire pour la pose du tuyau de drainage. Un dépassement de budget de 17'427.95 est annoncé. La délibération y relative sera présentée au CM dès la fin du chantier.

3.4 Barrière antiprojections du 39 à 41 route de Céligny

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui explique qu'une barrière antiprojection sera installée le long des voies CFF sur la parcelle communale du 39-41 route de Céligny. Compte-tenu de la proximité des voies CFF et des mesures strictes de sécurité à prévoir lors des travaux, les démarches ont été longues et là aussi un dépassement budgétaire est à prévoir.

3.5 Retour sur le rapport de la Commission bâtiments

J.-J. Nussbaumer passe la parole à F. Mumenthaler, administrateur ad intérim. L'Exécutif a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Commission et remercie cette dernière. L'Exécutif se doit de répondre par écrit pour la séance de septembre mais tient d'ores et déjà à répondre oralement ce soir. Un cadre sera défini avec la nouvelle adjointe ainsi que lors du forum citoyen du 30 novembre 2024. A la suite de ce forum, un cahier des charges sera établi qui fera l'objet d'un concours d'architecture qui permettra de choisir le meilleur projet. Pour le concours d'architecture, il faut des moyens que l'administration de Céligny n'a pas. Il faudra donc engager un assistant maître d'ouvrage (AMO). Il est important de mettre ce projet sur les rails, F. Mumenthaler remercie la Commission bâtiment pour l'excellent travail accompli.

3.6 Loi genevoise de gratuité de transports publics pour les jeunes

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon afin qu'elle explique les incidences de cette gratuité pour les Célignotes. Mme L'adjointe précise que cette loi concernera également les jeunes de notre commune. Le but est de garder les jeunes dans les transports en commun après la baisse de fréquentation des transports en commun après la pandémie de COVID 19. Les TPG n'ont pas encore communiqué comment cette mesure sera mise en place.

Questions des Conseillers municipaux.

A.-S. Fillistorf demande si la Commission environnement pourra poser des questions au stagiaire qui sera engagé pour le dossier « Cité de l'Energie »

A.-S. Fillistorf espère que la communication pour la gratuité des transports pour les jeunes arrivera assez tôt, car les abonnements doivent être achetés à la rentrée.

S. Chassot Leiglon précise qu'il faudra dans tous les cas posséder un abonnement, elle transmettra les informations dès qu'elles parviendront à la mairie.

P. Laugeri suggère de faire rallonger la barrière antiprojection pour empêcher les enfants de jouer sur les rails.

S. Chassot Leiglon annonce qu'elle traite ce dossier en ce moment avec le secrétaire général.

J.- J. Nussbaumer demande pourquoi la barrière ne sera pas installée devant la maison Sublet.

V. Hornung répond qu'il n'ont pas voulu de cette barrière.

J.-J. Nussbaumer aimerait revenir sur le sujet de la future salle communale. Il a vu dans plusieurs communes des superbes salles comme par exemple à Denens. Il souhaite que la Commission bâtiment visite quelques salles pour se faire une idée de ce qui s'est fait ailleurs.

4. Rapports de Commissions

4.1. Commissions réunies

J.-J. Nussbaumer demande si tout ce qui s'est dit se trouve sur CMNet ?

En réponse, P.-A. Aubert lit le rapport du 28 mai 2024.

P. Laugeri estime qu'il faut rajouter un point : les grands-chênes II. Car ils correspondaient à une solution possible.

N. Meda conseille de visionner le power point, très bien conçu, il permet de bien maîtriser les tendances.

Ch. Tripod demande si une nouvelle Commission réunie doit être convoquée, pour mettre tous les conseillers municipaux à niveau également avec la nouvelle adjointe ?

P.-A. Aubert propose une séance informelle.

Ch. Tripod suggère une séance formelle pour avoir la possibilité de débattre.

J.-J. Nussbaumer souhaite une séance en septembre convoquée par un doodle, ceci pour avoir un maximum de participants.

4.2. Commission culture et loisirs

N. Meda communique que le Vide greniers s'est très bien passé ! Il remercie les bénévoles, la buvette a été très bien tenue par Anne-Sophie et Richard, merci à eux !

Il rappelle la séance de Cinéma sous les étoiles du 15 juin avec diffusion dès la fin de l'après-midi des matchs de l'Euro de la Suisse et de l'Espagne. En cas de mauvaises conditions météo, il est possible de repousser la projection du film à une date ultérieure.

4.3. Commission environnement

P. Gradassi informe que la Commission environnement s'est réunie pour organiser le Clean Up Day et trouver de nouvelles idées. Il souhaite aussi entendre les agriculteurs.

4.3 Commission bâtiments

Ch. Tripod se réjouit de la démarche évoquée, il préconise aussi de conforter la capacité financière de la Commune et fixer un cadre.

F. Mumenthaler ajoute qu'il s'agira d'évaluer les charges et voter les crédits pour l'engagement d'un AMO ainsi que le crédit de réalisation.

4.4 Commission des Finances

Rien à signaler, la présidente de la Commission des finances est excusée.

4.5 Commission Aide à l'étranger

J.-J. Nussbaumer communique qu'il va envoyer aux membres de la Commission les demandes reçues.

4.6 Commission Routes et Parkings

Idem Commission des finances.

5. **Projet de délibérations, motions et résolutions**

5.1. Délibération pour l'installation de bornes électriques

V. Hornung précise que lors de la dernière séance une demande a été présentée de déplacement de la borne du bas du village, cette option sera étudiée

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative à un crédit de réalisation de 50'000 F pour le marquage et le génie civil relatif à l'installation de 7 emplacements de recharge pour véhicules électriques.

Vu les objectifs cantonaux de 40% de véhicules électriques et hybrides pour 2030,

vu les subventions prévues en 2024 pour l'installation d'infrastructures de recharge,

vu le rôle de service public des SIG, engagés dans le déploiement d'un réseau de recharge publique et qui prendra en charge la gestion des bornes et leurs installations,

vu la présentation SIG faite au conseil municipal et jointe à la présente délibération

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 6 oui, 0 non et 0 abstentions

1. De réaliser les travaux de génie civil et de marquage pour l'installation d'infrastructures de recharge
2. D'ouvrir au maire un crédit de 50'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses de 50'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette de 50'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.
5. D'autoriser le conseil administratif/maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 50'000 F (maximum : crédit brut) de permettre l'exécution de ces travaux.

5.2. Délibération pour l'aménagement du préau de l'école

J.-J. Nussbaumer passe la parole à F. Mumenthaler qui a le plaisir de présenter ce projet qui permettra d'améliorer considérablement la qualité du préau, par une protection contre la pluie et les périodes de canicule. Ce projet prévoit la construction d'un couvert en bois qui ne pénalisera pas le terrain de basket, un récupérateur d'eau enterré et un couvert végétalisé. Ces installations s'insèrent parfaitement aux projets environnementaux de la commune.

P. Laugeri demande si le couvert sera fermé.

F. Mumenthaler répond que non.

P. Laugeri demande si des points lumineux sont prévus pour la nuit.

A priori oui.

J.-J. Nussbaumer trouve le projet très bien, mais craint qu'il n'y ait trop d'obstacles pour permettre aux enfants de jouer au basket ou autre.

N. Meda propose de mettre une petite barrière autour du terrain de basket

F. Mumenthaler explique qu'il n'a jamais rencontré de problème, dans des cas similaires, pendant son mandat. Il ne se fait pas trop de souci, les enfants intègrent les obstacles.

P.-A. Aubert ajoute que la société qui a fait le projet a déjà travaillé sur ce genre d'installations.

F. Mumenthaler lit la délibération :

Proposition du Maire relative à un crédit de réalisation de 265'000 F pour l'aménagement du préau de l'école.

Vu l'exposé des motifs,

vu le devis établi par le bureau Pottu et Seitz le 31 mai 2024

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 6 oui, 0 non et 0 abstentions

6. De réaliser les travaux d'aménagement du préau de l'école
7. D'ouvrir au maire un crédit de 265'000 F destiné à ces travaux.
8. De comptabiliser les dépenses de 265'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
9. D'amortir la dépense nette de 265'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.
10. D'autoriser le conseil administratif/maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 265'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de ces travaux.

A. Pipoz demande si la phrase du point 10, relative à l'emprunt, a une raison d'être.
P.-A. Aubert répond qu'il s'agit d'une exigence légale.

5.3. Délibération pour un crédit d'étude pour la rénovation de la Mairie

J.-J. Nussbaumer passe la parole à F. Mumenthaler.

Quand F. Mumenthaler est arrivé dans la commune au mois de mars 2024, il s'est imposé à lui que des travaux seraient nécessaires pour cette mairie

Le DIP a été consulté, il n'est pas envisageable de délocaliser complètement la salle de gymnastique pour les élèves de l'école donc l'actuelle doit être maintenue. D'autre part, un ascenseur est indispensable pour les personnes à mobilité réduite, les familles, etc.

Il convient également de rafraîchir les locaux de la mairie, adapter la sécurité, moderniser le système informatique et déplacer le local des archives au 3^{ème} étage et, en option, aménager la salle des combles. Le crédit d'étude couvre le projet jusqu'à l'autorisation de construire.

C. St Mart rappelle qu'il y a un an et demi, le CM a déjà pris connaissance d'un projet identique.

F. Mumenthaler dit qu'il s'agissait d'une pré-étude, le projet actuel reprend les idées de l'avant-projet.

A.-S. Fillistorf demande s'il y a une obligation de garder la salle de gym actuelle.

F. Mumenthaler répond que la salle de gymnastique actuelle est aux normes pour l'école primaire.

Pour F. Mumenthaler, la grandeur idéale d'une nouvelle salle polyvalente serait de 300 personnes, c'est clair que l'école restera en place, sa taille est suffisante même avec Les Grands-Chênes II.

A Pipoz a des craintes en faisant passer 2 projets en même temps.

F. Mumenthaler précise que la salle polyvalente est un projet à 5 ans et rappelle qu'il est possible de faire des amortissements complémentaires.

V. Hornung souhaite relever que, dans la situation actuelle, l'accessibilité des locaux n'est pas possible pour tous ! Pour lui il est très important d'assurer la sécurité du personnel ! Il faut être très clair, les normes légales ne sont pas remplies.

P. Laugeri trouve très habile de montrer que l'on peut faire quelque chose encore dans cette législature puisque pour le moment il n'est pas possible de construire des immeubles, l'on repart dans l'action et l'on répond à la demande de la population, il adhère totalement.

Ch. Tripod adhère également. Il pose la question de la forme, est-ce que ce sera un appel d'offres ouverts

Selon F. Mumenthaler, il n'est pas nécessaire de faire un appel d'offre AIMP.

Ch. Tripod n'est pas de cet avis, il craint une procédure ouverte.

V. Hornung explique que la commune suivra les procédures légales.

F. Mumenthaler invite les conseillers municipaux à voter ce crédit qui permet d'aller de l'avant soit avec une procédure AIMP soit sur invitation, les formes seront respectées pour l'appel d'offres.

N. Meda revient sur la forme du projet d'étude, il aimerait que l'on précise la perspective financière afin de la mettre en relation avec le projet.

V. Hornung relève aussi que l'isolation du toit doit être améliorée, le projet se situe à une échelle de 1,5 à 2,2 millions de francs.

F. Mumenthaler lit la délibération :

Proposition du Maire relative à un crédit d'étude de 185'000 F pour la rénovation de la mairie, l'installation d'un ascenseur et l'aménagement des combles.

Vu l'exposé des motifs,

vu le devis établi par le bureau d'architecture Scale, le 31 mai 2024,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 6 oui, 0 non et 0 abstention

1. De procéder à une étude pour la rénovation du bâtiment de la mairie
2. D'ouvrir au conseil administratif/maire un crédit de 185'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de l'annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 185'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de cette étude.

P. Laugeri ajoute qu'il est important de bien communiquer, également par le biais du Bulletin communal.

6. Propositions individuelles et questions

C. St Mart communique que les places de parc devant les immeubles de la Fondation communale sont toujours occupées, elle demande s'il est possible de faire quelque chose.

V. Hornung sait que la Fondation a identifié le problème, l'idée est de privatiser les places. Le comité de la Fondation doit encore se pencher sur ce problème.

C. St Mart ajoute que le radar ne fonctionne toujours pas.

P.-A. Aubert répond qu'il a fait des tests et va les envoyer en réparation si nécessaire.

A.-S. Fillistorf s'inquiète des rodéos routiers qui ont souvent lieu route de Founex ou route de Céligny.

P. Laugeri confirme que tous les week-ends des rodéos sauvages se déroulent à ces endroits.

V. Hornung demande qu'on lui envoie un sms lors du problème afin d'en parler à la police avec des dates concrètes.

P. Laugeri est tombé récemment sur des enfants, d'environ 10 ans, qui jouaient dans l'ancien abri des CFF. Les enfants se connaissent et se retrouvent, il faudrait sensibiliser les parents.

V. Hornung propose d'écrire au CFF.

J.-J. Nussbaumer annonce qu'il va déposer une résolution, début septembre, afin que le CM ne doive plus donner son avis pour les naturalisations, il pense que c'est au Conseil administratif de régler ça.

F. Mumenthaler confirme que dans beaucoup de communes, la municipalité délègue cette charge à l'exécutif.

A.-S. Fillistorf demande si les gens sont au courant des dates d'utilisation autorisée des souffleuses thermiques.

V. Hornung propose de faire un rappel dans ce sens.

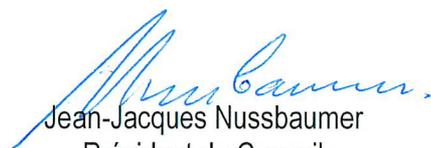
A.-S. Fillistorf demande si des activités ont lieu dans le Célatelier.

V. Hornung répond que 5 activités se déroulent régulièrement.

C. St Mart demande si les feux de jardins sont toujours interdits. Ce qui est le cas !

Le président lève la séance à 22h30

Huis-clos pour une naturalisation.


Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil


Membre du Conseil municipal


Heidi Schütz
Secrétaire communale